



DECISION N° 020 - 18 /2018 PORTANT IDENTIFICATION DES SITES D'EMPOTAGE ET DES MAGASINS DE STOCKAGE AU TITRE DE LA CAMPAGNE 2018/2019

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu l'ordonnance 2011-481 du 28 Décembre 2011 fixant les règles relatives la commercialisation du Café et du Cacao et à la Régulation de la Filière Café-Cacao ;

Vu le décret n°2016-06 du 16 janvier 2012 portant dénomination de l'Organe de Gestion, de Développement, de Régulation de la Filière Café-Cacao et de stabilisation des prix du café et du cacao ;

Vu le décret n°2012-2010 du 17 octobre 2012 en son article 5 quatrième tiret précisant le cadre réglementaire de la commercialisation et du conditionnement du café et du cacao et en tant que régulateur responsable de la qualité ;

Vu le décret n°2017-520 du 02 août 2017 portant nomination du Directeur Général du Conseil du Café-Cacao ;

Vu l'arrêté n°510/MINAGRI/CAB du 11 novembre 2014 relatif aux conditions d'utilisation des entrepôts de stockage des produits végétaux, produits d'origine végétale et autres matières susceptibles de véhiculer des organismes nuisibles importés ou destinés à l'exportation ;

Vu la décision n°007-2018 du 04 mai 2018 portant création du Comité Technique des Agréments ;

DECIDE

Article 1 : Les installations et infrastructures des opérateurs ci- après sont identifiées en qualité de sites d'empotage et magasins de stockage au titre de la campagne 2018-2019.

I-SITES D'EMPOTAGE

1/ALBACORE AND CO

2/ATMC

3/BOLLORE LOGISTICS

.../...

CA 49 H

- 4/CAP.SA
- 5/CENTRAL INDUSTRIE
- 6/ECOOKIM
- 7/EBURNEA
- 8/IVCAO
- 9/GLOBAL MANUTENTION
- 10/GPA TRANSFORMATION
- 11/MATRANCI SA
- 12/MANTRA IVOIRE SA
- 13/NEFICO SARL
- 14/PLOT ENTREPRISE
- 15/SHAZA TRANSIT
- 16/SIAT
- 17/SICOSAP
- 18/SITAPA
- 19/S3C
- 20/SUTEC
- 21/SOCIETE AWAHUS SERVICES
- 22/SOCIETE AWAHUS SERVICES (annexe Awahus 3)
- 23/SOGENA
- 24/U INTERCC COOP CA
- 25/UPCCI (DOMBROWSKI)
- 26/VALENCY INTERNATIONAL TRADING
- 27/ZAMACOM

II-MAGASINS DE STOCKAGE

1/ALBACORE AND CO

- Albacore & Co

2/BOLLORE

- Arso
- Scheeren Siat
- Akwaba
- Omais A, B, C
- Casti 1 et 2

.../...

Handwritten signature and initials in blue ink.

- Oudaye 1 et 2
- Suv 1 et 2
- Sepba 1, 2 et 3
- Serafini
- Grand Magasin Saga
- Magasin Shan
- Sheeren
- Sdv 1 et 4

3/ECOOKIM

- Ecookim

4/GLOBAL MANUTENTION

- Gmci 1 et 2
- Gmci Aéroport

5/MANTRA IVOIRE

- Stocaci
- Decoty
- Phoenix
- Ipn
- Yirima
- Sphinx
- Falcon
- Albatros
- Stanvie 1
- Stanvie 2

6/SHAZA

- Shaza (Hassan 2)

7/VALENCY INTERNATIONAL TRADING

8/PLOT ENTREPRISE

9/SOGENA SA

10/SIAT

11/U INTERCC CI

Article 2 : Les opérateurs ci-dessus identifiés opéreront dans le strict respect de la réglementation en vigueur et sous le contrôle et le suivi du Conseil du Café-Cacao.

.../...

EX 15/17

Article 3 : Le Directeur Général du Conseil du Café-Cacao, ainsi que les Directeurs concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, et sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le **11 OCT. 2018**



KONE Brahim Yves

Ampliations

- Secrétariat Général du Gouvernement
- Direction Générale des Douanes
- Direction Générale des Impôts
- Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre Nationale d'Agriculture
- GEPEX
- GIE PMEX-COOPEX
- GNI
- UNOCC
- UCOOPEXCI-NOUVELLE
- APBEFCI
- ASACI